



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE  
du lundi 27 janvier 2020 à 19h30  
**pv approuvé – mesures COVID-19**

### Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Niccolò GORI, Ariane de LISLE SARASIN, Laurence MISEREZ (présidente), Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, Pierre ZACHARIAS

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe  
M. Hervé DESPLAND, adjoint  
M. Eric KUNZ, mandataire

Excusés : MM. Alain JAQUES, Pascal LIENGME

Procès-verbaliste : Mme Inès BURRUS

\*\*\*

La Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle excuse le retard de M. SCHMITZ et de M. MOREL, ainsi que l'absence de M. JAQUES et de M. LIENGME.

### 1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

La Présidente indique que le point 10 de l'ordre du jour est supprimé, car il n'y a pas de dossier de naturalisation. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

*[M. SCHMITZ rejoint la séance à 19 :37].*

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019.

Mme le Maire indique que le processus actuel est problématique, car il induit, selon elle, une perte d'efficacité. Jusqu'à présent le procès-verbal passait par l'Exécutif. Mme le Maire le corrigeait, c'est-à-dire qu'elle améliorait uniquement la compréhension de ses phrases, sans regarder le reste, et sans que cela soit du caviardage. Aujourd'hui, Mme le Maire a de nombreuses corrections à apporter. Elle demande aux conseillers s'il est possible, jusqu'à la fin de la législature, de procéder comme c'était le cas jusqu'à présent, afin de gagner en efficacité. Dans le cas contraire, elle remettra aux conseillers ses corrections par écrit, et l'on passera page après page pour apporter des modifications au procès-verbal. *[Elle remet à chaque conseiller municipal une copie de ses corrections par écrit].*

Mme MISEREZ indique que le nombre de corrections n'est pas « insurmontable ». Mme LÉVÊQUE demande s'il est possible que Mme le Maire reçoive le procès-verbal en même temps que la Présidente. Cette dernière répond que plus personne ne reçoit le procès-verbal du Conseil municipal en avance. Elle ajoute que c'est uniquement pour les commissions que le président reçoit le procès-verbal en avance. Concernant le Conseil municipal, tous les conseillers municipaux reçoivent une version informatique du procès-verbal en même temps que l'ordre du jour. Mme le Maire propose, pour les quelques séances du Conseil municipal restantes, de lister toutes ses corrections sur une feuille annexe, comme elle l'a fait ce soir. Une alternative serait de lire ces corrections durant la séance page après page, étant donné que les conseillers municipaux les ont devant les yeux.

Mme MISEREZ indique que si les procès-verbaux ne sont pas envoyés à qui que ce soit, il n'y a pas de raison que qui que ce soit les reçoive avant le délai (1 semaine avant, pour le lire). Mme le Maire rectifie en disant qu'elle n'a pas demandé à recevoir le procès-verbal avant. Mme MISEREZ résume l'objectif de la demande de Mme le Maire : éviter des corrections fastidieuses et longues pendant la séance du Conseil. Mme le Maire indique qu'elle se ralliera à la position des conseillers municipaux. Mme MISEREZ relève que ce système de feuille annexe peut faciliter le travail de la procès-verbaliste. **Ainsi, la Présidente propose de conserver le fonctionnement nouvellement mis en place.**

*[M. MOREL rejoint la séance à 19:42].*

La Présidente reprend le procès-verbal, page après page. Hormis les corrections de Mme le Maire, M. ANDERSEN et Mme ERMACORA apportent des modifications au procès-verbal du 9 décembre 2019 dont la procès-verbaliste prend bonne note. **Sous réserve des modifications à apporter, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

### **3. Communications du Maire et des Adjointes**

Mme le Maire prend la parole :

L'Exécutif a reçu mardi dernier le conseiller d'État, M. Thierry APOTHÉLOZ, accompagné de la directrice du SAFCO et du Chef de cabinet du département de la Cohésion sociale. M. APOTHÉLOZ est l'autorité de tutelle des communes. Il a fait le tour des communes, à raison de 1 par semaine. Cette réunion était surtout informelle. Certains points ont été traités. L'Exécutif n'a, bien sûr, pas obtenu de réponse. Les questions suivantes ont été abordées :

- Les charges contraintes de 90 millions – une des questions qui pourrait permettre de stopper le processus des charges contraintes, c'est de prendre en charge des prestations sociales.
- Les relations canton-communes : les communes sont souvent encore considérées de haut par le Conseil d'État et les services du canton, bien que dans la Constitution il y a un article qui dit qu'il est nécessaire de se concerter avec les communes. Mme le Maire souhaite que cela s'améliore car « parfois on nous consulte de façon alibi ». M. APOTHÉLOZ partageait cet avis.
- Le problème des autorisations de construire.
- La venue de la Cour des comptes pour savoir quels échos M. APOTHÉLOZ avait eus au niveau du canton. Ce que ressentent toutes les communes qui ont subi un audit, c'est la façon dont ces audits se déroulent et le non-respect du droit d'être entendu.

S'il n'y a pas de réponse immédiate, Mme le Maire relève que les soucis de la commune seront reportés au niveau du département. Mme LÉVÊQUE ajoute que cette réunion s'est passée de manière extrêmement conviviale et constructive. Des questions ont pu être posées sur d'autres dicastères que ceux de M. APOTHÉLOZ.

Mme le Maire ajoute que suite au protocole d'accord qui a été signé le lendemain de leur rencontre, ce report de charges contraintes, qui s'élevaient à 20 millions déjà en 2021 a été stoppé. En effet, le projet de loi ne doit pas être déposé puisque le protocole d'accord a été signé. Cela signifie que des discussions vont s'ouvrir entre l'ACG et les personnes concernées.

Un des premiers sujets qui pourrait être mis sur la table, c'est la question de la police de proximité. Il y a eu un audit de la Cour des comptes sur cette question. Le domaine de la police de proximité, même s'il y a beaucoup de réticences de la part du canton, serait quelque chose de logique à transférer complètement aux communes. Ceci n'est pas encore fait.

**Responsable technique :**

Depuis le 15 janvier, la commune a un responsable technique, M. Antonio MORENO qui a une formation d'architecte. Ces 15 premiers jours montrent quelqu'un qui s'investit beaucoup, anticipe, prend les choses en main et qui est proactif.

**Sous-commission de la commission financière et administrative :**

Cette sous-commission a commencé ses travaux de révision du règlement du Conseil municipal, règlement qui sera contrôlé au final par le SAFCO, plutôt que par un avocat. Plusieurs séances doivent encore être fixées.

**Statuts et grille salariale du personnel :**

Les conseillers municipaux ont approuvé les statuts et la grille salariale du personnel au mois de décembre 2019. Les statuts prévoient dorénavant que lorsqu'il y a une indexation, c'est le Conseil municipal qui décide de l'accorder, ou pas. Aujourd'hui, l'indexation est de 0,4. Normalement il faudrait une décision formelle. Le problème c'est qu'on est déjà au mois de janvier. Les salaires du mois de janvier 2020 ont été octroyés, sur la base de la grille salariale qui a été approuvée. La question était de savoir si on octroie cette indexation de 0,4. Jusqu'à maintenant l'indexation a toujours été accordée. C'était trop tard pour mettre la question à l'ordre du jour. La Présidente voit mal que les conseillers se positionnent aujourd'hui là-dessus. Mme le Maire propose de traiter de ce sujet en commission financière et « on lissera plus tard, le cas échéant, les salaires ».

**L'Esplanade :**

Mme le Maire indique qu'il y a 3 logements encore à pourvoir. Il y a des visites tous les jours. Il y a eu un grave souci d'inondation. Des mesures provisoires doivent être prises dans l'urgence avant les pluies de demain. Il y a des travaux de fond qui vont aussi commencer demain pour parer à un problème d'affaissement des canalisations sous les terrasses du bâtiment A, le bâtiment le plus proche de la zone agricole. Des travaux de réparation commencent demain afin de garantir que les canalisations et l'étanchéité de l'immeuble soient impeccables. Mme ERMACORA souhaite pouvoir profiter des jardins. Elle espère que des barrières autour des balcons sont prévues. L'inauguration dans ces conditions ne peut toujours pas être fixée.

**La ligne 38 :**

Mme le Maire indique qu'il n'y a pas d'arrêt de « la Houblonnière », alors qu'il était prévu. Elle attend une réponse de la part du canton. S'ils renoncent à cet arrêt à cause de la sécurité et de l'accès à ces arrêts aux personnes à mobilité réduite, la décision qui avait été prise, c'est qu'il y ait un dialogue avec les communes, alors que Mme le Maire l'a appris par hasard.

**Ligne 34 :**

Les cadences ont changé et ne permettent plus aux élèves d'être à l'heure. Mme le Maire a posé la question mais n'a toujours pas reçu de réponse. Un article dans la Tribune de Genève a été publié aujourd'hui à ce sujet. Le Conseil municipal de Veyrier a fait une résolution pour demander plus de bus 34.

**ACG :**

Il n'y a pas eu d'assemblée générale de l'ACG.

Mme LÉVÊQUE prend la parole :

**Crèche Le Toboggan :**

L'Exécutif a reçu une lettre de la directrice du Toboggan par rapport au SASAJ. Mme LÉVÊQUE a donné à cette dernière les cotes des locaux de l'ancienne école (mesurées par le concierge avec un laser). Cela dit, il n'y a pas de plans faits par un architecte. Le responsable technique fera les plans. Comme l'ouverture à journée complète est prévue pour le mois de septembre, ça ne devrait pas trop péjorer l'avancement du dossier.

**Déjeuner des aînés :**

Mercredi aura lieu le déjeuner des aînés. Les conseillers sont tous les bienvenus. Il suffit de s'inscrire auprès de Mme FREITAS. Il y aura un loto et une oratrice, Mme Agnès SCHMIDLIN, qui parlera du Festival du lac qui aura lieu à Collonge-Bellerive début juin.

**Marché :**

Le 25 février il y a la reprise du marché. Des cafés-croissants seront offerts à tous les habitants. Mme LÉVÊQUE suggère aux conseillers d'y participer.

M. l'Adjoint n'a pas de commentaires, mis à part :

**Vignette Crit'air:**

M. DESPLAND indique qu'il a lu dans la Tribune de Genève que seuls 10% des automobilistes l'avaient déjà et pourtant elle est déjà en rupture de stock. La levée de cette restriction a lieu ce soir à partir de 22:00. Mme HUYGHUES-DESPOINTES informe qu'un recours a été fait. La mesure est complètement levée pour le moment.

**La Présidente ouvre la discussion :**

Concernant la visite de M. APOTHELOZ, M. MOREL demande s'il a été possible de l'utiliser comme relai de dossiers importants pour la commune, tels que:

- Les constructions, dans l'optique de la situation que M. HODGERS a créée.
- La circulation, dans l'optique de ce qu'il va se passer.

Mme le Maire répond que le sujet de la circulation n'a pas été abordé. L'Exécutif a parlé du moratoire de M. HODGERS. C'était une décision qui n'était pas de l'ordre du collège du Conseil d'État mais d'un seul conseiller d'État. Mme le Maire ajoute qu'il y a un recours contre ce moratoire. M. APOTHELOZ a entendu les doléances de l'Exécutif s'agissant de l'irrespect vis-à-vis des préavis. Si la loi a donné à la commune des compétences c'est pour qu'elles soient respectées. Il n'y a pas eu de prise de position de sa part.

Concernant l'Esplanade, M. ANDERSEN demande si les immeubles ont été réceptionnés car au niveau des finitions il lui semble qu'il y a encore beaucoup de choses à finir. M. DESPLAND répond que ce qui

a été réceptionné, c'est uniquement l'intérieur des appartements pour permettre la location. Les locaux communs, les ascenseurs, le parking souterrain etc. n'ont pas été réceptionnés. Mme ERMACORA indique que les portes d'entrée des appartements ne sont pas terminées. Elle ajoute qu'il y a de la poussière qui rentre dans les appartements. M. ANDERSEN demande si le trottoir pour le parking sera adapté. Mme le Maire répond par la positive. M. PROVINI demande quel type d'appartements sont encore à louer. M. DESPLAND répond qu'il y a encore 2 appartements de 4 pièces et 1 de 5 pièces, tous situés dans le bâtiment C.

M. VOUTAT demande ce que M. MOREL aurait souhaité que la commune demande à M. APOTHELOZ par rapport à la circulation. M. MOREL répond qu'il s'agit de la question des feux, du chemin de la Seymaz, du giratoire, de l'école Moser, des engagements qu'a pris le département de M. DAL BUSCO et qui n'ont pas été tenus jusqu'à ce jour etc. En somme de souligner le décalage entre paroles et actions. M. MOREL a déjà fait ce relai au niveau de la commission des transports. Mme le Maire a aussi relayé toutes ces questions à la direction de l'OCT pour lesquelles elle a déjà obtenu des réponses. Elle ne souhaitait pas entrer dans ce niveau de détails avec M. APOTHELOZ. Il faut, d'après elle, continuer à avancer avec ces questions techniques au niveau de l'OCT. M. MOREL n'est pas de cet avis. Il faut utiliser M. APOTHELOZ pour relayer les problèmes qui concernent la commune et non seulement pour des visites de courtoisie. Mme LÉVÊQUE ajoute que « M. APOTHELOZ est toujours notre correspondant par rapport au Conseil d'État, rien de nous empêche de lui envoyer un mail ou de lui téléphoner ».

### **3.1 Présentation de la réorganisation de l'administration communale, par M. Eric Kunz**

Mme le Maire indique que cette présentation permet de montrer aux conseillers municipaux quelles sont les mesures prises, celles qui sont terminées, et celles qui restent à prendre concernant la réorganisation de l'administration de la commune, pour faire suite aux recommandations de la Cour des Comptes. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer. Il y a un organigramme. Les entretiens d'évaluation de chacun des employés ont commencé mais ne sont pas terminés. Il y aura peut-être de petits remaniements. C'est un travail qui est en cours. Ce soir, M. KUNZ montrera où l'on se trouve dans cette réorganisation de la gouvernance. Les employés doivent se familiariser avec la formalisation des processus. Le point noir qui subsiste c'est l'engagement, qui ne peut être fait, du futur secrétaire général.

M. KUNZ prend la parole. Les mesures ont été présentées il y a quelques semaines. Elles ont été mises en place. L'objectif de cette présentation est de faire un arrêt sur image et de montrer où on en est. La présentation va se baser sur :

1. L'organigramme dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.
2. La nouvelle gouvernance.
3. Les mesures en matière de ressources humaines.
4. Le programme Optimiso.
5. Questions et discussions.

#### **L'organigramme dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la nouvelle gouvernance :**

- Les Adjoints ont connaissance de cette organisation-là. Il y a :
  - 3 personnes de l'Exécutif
  - Le secrétaire général (M. KUNZ n'a pas pu se mettre a.i. car la fonction manque dans Optimiso). Il y a des dicastères avec des chefs de dicastères. On retrouve chaque fois les personnes responsables. Par exemple :
    - L'administration finance, c'est Mme le Maire en collaboration avec la responsable de ce secteur d'activité, Mme RIVOLLET.

- Le secteur technique avec comme chef de dicastère M. DESPLAND et le nouveau responsable technique qui est la nouvelle personne opérationnelle de ce secteur.
- Le secteur social, sous le dicastère de M. DESPLAND.
- Le secteur culture, communications, informations, un dicastère sous Mme LÉVÊQUE.
  - En dessous de ces secteurs, il y a le comptable, M. GODEL et les secrétaires réceptionnistes, Mme WAECHTER et Mme FREITAS.
- Concernant le service technique (sujet à modifications), il y a un responsable du dicastère et un responsable technique, M. MORENO, une assistante Mme CLEMENT, en plus des services extérieurs, des bâtiments et de la sécurité. Au niveau sécurité, c'est encore une discussion car au sein de l'Exécutif, tous ne sont pas d'accord que la sécurité soit dans le service technique. C'est un point en suspens.
- Un autre point en suspens, c'est la partie services extérieurs. La question c'est de mettre M. Nicolas LEMO, le jardinier de la commune, en dehors de la structure purement « routes et entretien des routes ». Au niveau de la répartition budgétaire et du calcul des coûts c'est beaucoup mieux si on le sépare pour avoir une meilleure vision de l'ensemble.
- Concernant les bâtiments, il y a du personnel (les concierges et les personnes du nettoyage).

#### **Mesures en matière de ressources humaines :**

- Entretiens d'évaluation et objectifs 2020 – le personnel apprécie beaucoup cette situation car c'est la première fois que cela se fait de manière formalisée. L'objectif est de faire un coup d'œil dans le rétroviseur sur 2019 et une projection sur 2020. Les objectifs du personnel sont des objectifs communs, de culture d'entreprise, de travailler ensemble, de positionnement de services, de compétences etc. Ils ont tous leur cahier des charges. Lors de cette évaluation, on profite de positionner le personnel en fonction des échelles de traitement et des grilles de fonction dont il était question dans le cadre du Conseil municipal.
- En septembre, il y a eu l'engagement d'une secrétaire générale adjointe dans un premier temps à 40% et ensuite à 70% à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019.
- Le 15 janvier un responsable technique a été engagé.
- Un gros travail a été effectué, c'est le contrôle du temps de travail. Jusqu'à maintenant chaque personne notait son temps de travail selon des tableaux qu'ils avaient eux-mêmes formatés. Maintenant des tableaux Excel uniformisés ont été mis en place. Dans la prochaine législature, un outil informatique complet pour la gestion des vacances, des heures supplémentaires etc. sera nécessaire. Maintenant, on a chaque mois une vision globale du total des heures en plus, en moins etc.
- La mise en place des piquets de neige a été faite, avec satisfaction. Il était nécessaire de remettre les conditions cadres de ces piquets de neige car il y avait des problématiques de gestion. En cas de neige, du renfort avec du personnel auxiliaire est prévu. Pour l'instant, on est très modeste dans les dépenses budgétaires.
- La nouvelle organisation des patrouilleuses : il a fallu harmoniser les horaires des patrouilleuses, avec un salaire annualisé.

#### **Programme Optimiso :**

- La liste du personnel : chaque personne a sa fiche avec ses fonctions.
- Toutes les missions (246 missions ou tâches au total) sont détaillées pour dire ce qu'il faut faire par exemple pour les locations de salles, détailler qui fait quoi (responsable, exécute, contrôle, informe, remplace).
- Il y a 50 procédures (et processus), par exemple pour le paiement des factures. Il y aura des chemins de validation.

- Concernant les cahiers des charges, chaque collaborateur peut aller dans Optimiso pour faire les contrôles et les tâches qu'il doit faire et savoir qui s'occupe, par exemple, de commander les médailles du 1<sup>er</sup> août. Toutes les tâches du concierge sont aussi détaillées (sur 6 pages). Les cahiers des charges sont très détaillés (hiérarchie, missions, compétences etc.). Quand il y a un remplacement, l'avantage c'est que l'on sait exactement ce qu'il faut faire.
- Il y a 9 contrôles internes obligatoires que l'on doit mettre en place qui sont demandés par la Cour des comptes. Cela sera fait pour le 31 mars 2020.
- La gestion des risques : il est nécessaire de définir les 6 ou 8 risques que l'on a dans la commune (liquidités, signatures etc.).
- Les archives : c'est en cours pour un moment. Il faut tout remettre en ordre, réimprimer les procès-verbaux selon les normes etc.
- La question de la préparation et gestion des séances de l'Exécutif. Le modèle de gestion a changé, il y a un ordonnancement des séances de l'Exécutif ainsi qu'un suivi des séances de l'Exécutif. Le personnel a une séance hebdomadaire où ils suivent les décisions de l'Exécutif pour pouvoir travailler.
- Il y a un système de validation des fournisseurs. Le pas suivant concerne la gestion des commandes. Il faut encore analyser si c'est utile ou pas pour Vandœuvres car il y a déjà beaucoup d'outils à disposition.
- La procédure budgétaire a été effectuée.
- La procédure de dépassement de crédit est en route.
- Le plan des investissements a été effectué.
- Concernant les plateformes/serveurs, plusieurs conseillers municipaux ont eu des problèmes avec le SIACG box. Il faudra régler cette problématique-là. Pour que cela fonctionne très bien il faudra que tous les conseillers municipaux aient leur propre mail de la commune. Comme on arrive en fin de législature, on ne va pas mettre en place tout ça. A partir du 1<sup>er</sup> juin, cela sera harmonisé.

Cette présentation fera l'objet d'un rapport pour la Cour des comptes puisqu'il a été convenu de leur fournir dans le courant du mois de février des informations sur l'avancement de la mise en place des mesures demandées.

M. GORI demande un exemple de ces 9 contrôles que la Cour des comptes a demandés. M. KUNZ indique que le premier c'est le contrôle de la caisse. Le deuxième c'est le contrôle des salaires, c'est la reconstitution des salaires par un autre calcul que celui qu'on a l'habitude de faire. Pour les fournisseurs il y a la règle des 4 yeux. Il y a un contrôle complémentaire qui concerne la gestion de la trésorerie. Tous les fichiers établis automatiquement informatiquement doivent être détruits. Il y a des contrôles, par exemple la location de salle : voir si la personne a payé ou pas.

M. GORI demande s'il ne faudrait pas engager un ou deux étudiants pour résoudre le problème d'archivage. M. KUNZ répond qu'une archiviste travaille actuellement 8h par semaine. Elle fait le plan d'archivage selon le canton. En effet, le plan de classement est celui qui sera utilisé par le SIACG pour le prochain logiciel de gestion des archives. Il y a beaucoup de documents actuellement. Les étudiants pourraient faire l'été des tâches d'évacuation. Mais avant cela, il faudra un premier tri.

M. SCHMITZ demande si ces processus ont été créés spécifiquement pour Vandœuvres. M. KUNZ répond par la positive. M. SCHMITZ demande s'il y a des synergies avec d'autres communes. M. KUNZ répond que le SIACG a fourni des exemples (des canevas) qui ont été réaménagés en fonction de la commune. C'est toujours le même principe.

M. SCHMITZ demande si ce genre de programme, en plus d'être très lourd à mettre en place, est aussi lourd à maintenir. M. KUNZ répond que 3 personnes auront les accès pour faire cela (le secrétaire

général, Mme RIVOLLET ainsi que M. GODEL), en plus de Mme WAECHTER, qui s'occupe de l'aspect communication. Mme ERMACORA propose d'engager un(e) étudiant(e) pour faire son travail de fin d'étude sur l'archivage pour une période de 6 mois. M. PROVINI demande si tous les collaborateurs ont été formés. M. KUNZ le confirme. M. PROVINI demande si chaque matin les collaborateurs doivent se connecter dans le système. M. KUNZ répond que suite aux entretiens d'évaluation des collaborateurs, il y a une discussion sur leur cahier des charges, souvent amenés à être modifiés. L'idée c'est qu'au 31 janvier, les cahiers des charges soient finalisés et qu'on ait mis à jour la base de données. Le personnel sera formé là-dessus. La plateforme est le portail d'entrée de la commune. Le personnel doit passer par là. De plus, il y a un système d'alertes par mail.

M. PROVINI demande quel est le module pour la gestion du temps. M. KUNZ répond que le logiciel que toutes les communes utilisent s'appelle Kelio. Il permet d'avoir une gestion collaborative du temps. On met les cahiers des charges, on peut même faire des analyses de coûts par secteur d'activité. C'est un énorme travail. M. KUNZ pense qu'il est trop tôt pour utiliser un tel logiciel mais que c'est une question que devra se poser l'Exécutif de la prochaine législature. Actuellement, les tableaux Excel sont déjà dans un système qui consolide. M. KUNZ ajoute qu'il est déjà possible de sortir un coût de prestation par secteur d'activité qui est assez intéressant.

M. VOUTAT demande s'il existe des procédures spécifiques pour les entretiens du personnel. M. KUNZ répond qu'actuellement, comme il est nécessaire de mettre en place les cahiers des charges, il est lui-même présent lors des entretiens conduits par Mme le Maire. Le pas suivant, c'est que ce soit la responsabilité du dicastère par secteur d'activité, accompagné de la/le responsable des ressources humaines. L'Exécutif pourra choisir une autre mouture, même un mandataire externe.

Mme ERMACORA demande si M. KUNZ fait référence à un membre de l'Exécutif quand il parle du responsable du dicastère. M. KUNZ répond par la positive. Elle souligne qu'en principe l'évaluation des prestations doit toujours se faire par le supérieur hiérarchique direct. M. KUNZ pense que ces 2-3 prochaines années il faudra plutôt travailler au niveau politique et RH et ensuite d'aller plus loin pour être sûr que le système se mette vraiment en place comme il faudrait. Il ajoute que normalement M. MORENO devrait faire les entretiens d'évaluation et d'objectifs de tout son secteur d'activité. Il relève que le responsable du dicastère a aussi la possibilité de le faire, ainsi que le secrétaire général. En principe ils sont 4 avec une personne en face. Mme ERMACORA indique que ce n'est pas le rôle du politique de faire l'évaluation du personnel. M. KUNZ confirme ce point et ajoute qu'à Confignon c'était toujours le secrétaire général avec le responsable du secteur. Il faudra donc former des gens qui feront les entretiens.

Comme il s'agit d'une mise en place des premiers entretiens ainsi que de l'échelle de traitement, Mme le Maire précise - étant donné qu'elle est responsable de l'administration et des finances - qu'elle fait ça avec le secrétaire général a.i. Quand les dossiers (les cahiers des charges des collaborateurs ou les procès-verbaux des séances d'entretien d'évaluation) sont prêts, avant avalisation, les adjoints auront bien sûr (cela fait partie des statuts) le regard sur ces dossiers et pourront donner leur avis par rapport au contenu du cahier des charges. On ne peut pas être 4 devant un employé. M. KUNZ ajoute que c'est « une entreprise apprenante au quotidien ».

#### **4. Communications du Bureau**

##### **4.1 Décision de l'ACG sujette à opposition des conseil municipaux**

La Présidente indique que les conseillers ont reçu, avec l'ordre du jour, la décision de l'ACG sujette à opposition. Le Bureau n'a pas reçu de projet de motion. Cette décision est donc non contestée par le

Conseil municipal. Le Bureau et l'Exécutif ont reçu les bons vœux de Théâtrechamp. La Présidente ne s'attardera pas sur la sortie du week-end. Elle déplore seulement le désistement de deux autres membres du Conseil municipal. M. SCHMITZ adresse ses remerciements au Bureau.

## **5. Comptes rendus des commissions**

### **5.1 Information et publications – séance du 7 janvier 2020**

M. PROVINI donne lecture du compte-rendu :

Rapport Commission Information & Publications du 7 janvier 2020 :

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires et indique qu'il s'agit de la première commission de la nouvelle année. Il excuse l'absence de l'un des commissaires.

La Commission a commencé par approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2019.

Le président a ensuite informé la commission de l'avancement de la nouvelle publication et a procédé à la relecture des articles déjà rédigés. Les membres qui n'ont pas encore rendu leur article, sont priés de le faire au plus vite, ceci pour des questions de planning.

Le président informe les commissaires des statistiques du site internet de la mairie. Comme déjà souligné, les procès-verbaux du Conseil municipal, ainsi que la Coquille sont les documents les plus téléchargés. D'autre part, les gens se rendent sur le site essentiellement pour les abonnements de train, et des TPG. Le président indique que l'on n'a toujours pas de moteur de recherche.

Tous les points ayant été abordés, la prochaine séance sera fixée par un Doodle.

La séance est levée à 20h20.

#### **Mme la Présidente ouvre la discussion**

M. PROVINI demande à Mme LÉVÊQUE si l'on est dans les délais au niveau des articles. Elle répond qu'il y a quelques articles qui ne sont pas encore rendus mais qu'on est dans les délais. Certaines personnes ont approché M. PROVINI car il y a un nouveau salon de coiffure, ainsi qu'une nouvelle personne dans l'administration. Mme LÉVÊQUE répond qu'il est possible de faire une Brève sur le salon de coiffure dans la Coquille. Mme le Maire aurait souhaité qu'un petit article et une photo soit faite sur les nouveaux collaborateurs. Cela dit on lui a dit il y a 15 jours qu'il était trop tard pour ce faire. Mme de LISLE SARASIN n'était pas au courant que le salon avait changé de propriétaire. La Présidente souligne que le salon a déjà ouvert. Mme LÉVÊQUE propose que M. PROVINI se charge d'un article et d'une photo sur le salon car les commissaires ont gardé de la place pour des photos pour le 29 janvier. M. ANDERSEN propose de présenter les nouveaux collaborateurs dans la prochaine Coquille. En effet, il lui paraît primordial d'aider, en priorité, le commerce à démarrer.

M. PROVINI indique qu'il a voulu faire un nouveau Doodle en utilisant Cally et trouve que ce nouveau système est beaucoup plus compliqué. La plupart des conseillers municipaux sont du même avis. M. VOUTAT explique que ce système a été choisi parce que Doodle devenait payant. M. VAUCHER a proposé d'utiliser Framadate, qui a une connotation environnementale.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

9/10 Ln

## 5.2 Energie et environnement – séance du 13 janvier 2020

M. VAUCHER donne lecture du compte-rendu :

La commission s'est réunie le 13 janvier dernier à 18h30, en l'absence d'un commissaire et de M. l'Adjoint.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Politique cantonale de gestion des déchets : implications pour la commune

a) P'tite poubelle verte :

- Il est relevé que beaucoup d'habitants de la commune se demandent quand ils la recevront ou même si la commune entend mettre quelque chose en place.
- La commission est d'avis d'au moins rédiger une « Brève » dans la Coquille.
- C'est le statu quo du côté du canton, il n'y a aucune échéance relative à la livraison des poubelles.

b) Mobilitri :

- Mobilitri a reçu un avis positif des 11 communes d'Arve et Lac.
- C'est maintenant au canton de donner le feu vert, mais aucune échéance n'a été communiquée.

c) Aucune annonce non plus n'a été faite concernant les malus pour les quantités de déchets incinérables générées par la commune.

Bilan EnerCoach du 10 décembre 2019 (pour 2018)

Il s'agit d'une présentation des niveaux et des indices de consommation des différents objets des patrimoines communaux, accompagnés d'un suivi des coûts et d'une appréciation des énergies utilisées, ainsi que des mesures d'optimisation énergétique et de réduction de l'impact environnemental.

- Il y a une hausse de la consommation d'eau au niveau de la mairie, en raison du raccordement de l'arrosage du terrain de football. Le problème est le paiement de la taxe d'épuration pour rien. Comment remédier à cela, quel coût est-ce que cela représenterait de tirer un raccordement?
- Sans surprise, ce sont les anciens immeubles locatifs de la commune qui ont les consommations les plus importantes en matière de chauffage (isolation).
- A noter que les 3 immeubles de l'Esplanade ainsi que le parking vont être intégrés au programme EnerCoach à l'avenir.
- A savoir que l'éco-conseillère a indiqué que, vu l'élaboration d'un plan directeur des énergies dans le cadre du PDCOM, vu l'engagement d'un technicien communal, et vu les mesures et actions entreprises, la commune serait désormais « labélisable » Cité de l'Energie.
- Les commissaires pensent que la labellisation sera un travail pour la prochaine législature. Il faudra préparer le dossier à transmettre aux futurs commissaires.
- Il est fait remarquer qu'il est possible de perdre le label, ou de décider de ne pas le renouveler, c'est un processus annuel qui n'est pas trop contraignant. Les commissaires sont d'avis qu'à terme, ce serait bénéfique.

Il est décidé de proposer qu'une rencontre ait lieu, lors de la prochaine législature, entre la commission et la conseillère pour qu'elle présente plus en détails les points déterminant de la labellisation.

Points de situation :

a) Panneaux solaires du centre communal et écran informatif

- En raison de problèmes dans le déroulement des travaux de l'Esplanade, la chaudière fonctionne manuellement alors qu'il y a une installation qui serait censé gérer cela automatiquement. Du coup,

- l'écran informatif est installé mais ne peut rien indiquer.
- Cette situation devrait s'améliorer avec l'entrée en fonction du technicien communal.
- b) Pastilles « Ne polluez pas nos eaux »
- Le responsable de voirie va déployer la pose de ces pastilles dès la fin de l'hiver/début du printemps 2020.
  - 100 pastilles vont être installées à des endroits stratégiques tels que les commerces, école, déchetterie, cimetière, arrêt de bus.
  - Une brève paraîtra dans la Coquille à ce sujet.
- c) Vaisselle réutilisable
- Il a été annoncé que de la vaisselle réutilisable sera utilisée lors des prochaines manifestations communales. Il y aura des verres, assiettes et couverts lavables. Et ce dès le 25 avril lors de la Marche contre le cancer sur Coligny-Vandœuvres. Cette entreprise utilise du plastique consigné qui est ensuite lavé.

Mise à jour du document « Actions de Vandœuvres en faveur de l'environnement ».

Ce document qui figure sur la page d'accueil du site de la commune date maintenant de 2013 et nombre des actions qu'il cite comme étant en cours ont été achevées, d'où la proposition de la passer en revue pour l'actualiser et aussi pour l'utiliser comme trame à un bilan de la législature et comme moyen de réflexion sur les enjeux énergétiques et forcément environnementaux qui attendent la commune en regard de l'urgence climatique votée et décrétée par le canton.

Cette liste de mesures avait été réalisée par l'ancien Secrétaire général avec l'Association pour la sensibilisation au développement durable (ASDD), sur un mandat du canton et avec l'aide de l'ACG.

Depuis, l'éco-conseillère (Cité de l'Energie) a récemment rédigé une liste plus récente des actions en cours ou récemment terminées.

Vu l'heure avancée, il est décidé de poursuivre le passage en revue des actions entreprises lors d'une prochaine séance, que la commission souhaite être la plus rapprochée dans le temps que possible de la présente.

Les Divers sont donc remis à la prochaine séance.

La date de la prochaine séance est fixée au lundi 3 février à 18:00 et non plus au mardi 4 février.

La séance est levée à 20h11.

### **Mme la Présidente ouvre la discussion**

M. DESPLAND remarque qu'on devrait toujours se poser la question lorsqu'on prend une décision de tous les coûts externes que cela induit, par exemple le terrain de foot. La facture et la consommation d'eau ont augmenté. En effet, il n'y a pas que le coût du terrain de foot, il y a tous les frais d'exploitation.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

## **6. Projets de loi modifiant la loi sur l'administration des communes (membres suppléants dans les Conseils municipaux) – PL 12584**

La Présidente indique que le Bureau a reçu ce projet de loi au mois de décembre. Mme RIVOLLET l'a renvoyé aux conseillers municipaux avec le présent ordre du jour. Elle propose à Mme le Maire de faire une courte présentation.

Mme le Maire indique que : « l'ACG en son comité a, à deux reprises, eu l'occasion de voter contre ce projet de loi. Nos députés maires, qui ont été suppléants, disent que ce sont des députés alibi qui sont là pour appuyer sur le bouton si le député est absent et que c'est extrêmement difficile de se tenir au courant des dossiers qu'on ne suit pas. Il y a aussi un risque de dérive que le député titulaire, qui ne peut pas participer de façon régulière à une commission, délègue de façon définitive la présence dans cette dite commission à ce suppléant, ce qui serait un détournement du vote de celui qui a été élu. Ceux qui ont expérimenté cette suppléance en sont revenus. Il s'avère que ce n'est pas du tout adapté à des Conseils municipaux ». Mme ERMACORA relève qu'une chose dans l'exposé des motifs qui ne lui plaît pas tellement, c'est qu'on ne parle de remplacement qu'en plénière alors que les députés sont aussi remplacés en commissions, parce que si on ne peut pas participer au travail des commissions c'est ridicule qu'on puisse appuyer sur un bouton. En revanche, elle a eu des échos aujourd'hui sur le fait que c'est le chef de groupe qui délègue les suppléants et que cela fonctionne apparemment très bien. Elle ignore comment cela fonctionne au PLR.

M. MOREL répond que cela fonctionne très bien. Il indique que c'est dû au fait que le remplacement est effectué par des gens qui ont envie d'aller à la commission. « Le chef de groupe facilite les choses, il est présent et informé. Le remplacement se fait par quelqu'un qui a une affinité, pas seulement par un presse-bouton. Les remplacements en commission, c'est toujours difficile si celui qui se fait remplacer n'a pas pris la peine de discuter avec celui qui le remplace. En plénière, il y a des objets qu'on vote pour lesquels bien souvent la moitié d'entre nous ne sommes que des presse-boutons. On n'a pas toujours le temps de lire l'ensemble des textes. On n'a pas participé à la décision que pourtant l'on va prendre par l'intermédiaire d'un presse-bouton ». M. MOREL ajoute que cela fonctionne assez bien, la règle étant de se faire remplacer le moins possible.

Mme ERMACORA indique que le problème ne porte pas sur la fonction de suppléant. Ce qui lui déplaît dans l'exposé des motifs ce sont les motifs eux-mêmes. Mme ERMACORA propose un amendement : à l'art. 5 de préciser que le suppléant peut remplacer un membre soit en commission, soit en plénière. Soit on change l'exposé des motifs, soit la loi. Un autre point qui l'interpelle c'est qu'il est écrit : « chaque groupe politique (...) dispose d'un suppléant par tranche de six membres élus. » Mme ERMACORA note que le Conseil municipal, composé de 17 membres, ne compte que 4 suppléants. Elle n'est pas sûre que ce projet de loi soit bénéfique pour les Conseils municipaux.

**La Présidente propose de passer directement au vote de ce projet de loi:  
1 oui, 11 contre, 2 abstentions**

La décision du Conseil municipal sera transmise à l'ACG.

## **7. Projet de résolution**

*Néant.*

## **8. Propositions individuelles et questions**

Concernant la polémique par rapport à la 5G, M. VAUCHER se souvient d'un courrier pour décréter un moratoire sur la commune à l'époque. Il demande quelle est la situation communale, étant donné que le Conseil d'Etat invoque le principe de précaution et gèle les constructions de nouvelles antennes. M. DESPLAND répond qu'il y a un moratoire qui a été décrété par le canton mais pas par la commune. Il y a eu une demande pour une modification d'une antenne sur le terrain de golf. M. DESPLAND n'est pas contre la 5G mais il a donné un préavis négatif parce qu'il connaît l'ensemble du point de vue de la population, en attendant la fin du moratoire. Suite à une conférence avec Swisscom, il a appris que la 5G n'a pas plus de puissance que la 4G. Il soulève un paradoxe : une majorité de gens manifeste contre la 5G mais veut être connectée partout. Mme ERMACORA a appris que ce qui augmente surtout avec la 5G c'est la consommation en électricité. M. DESPLAND ajoute qu'il y a une transmission beaucoup plus rapide des données. D'après lui la 5G a un avantage c'est qu'elle est directionnelle, on peut l'orienter là où c'est nécessaire, contrairement à la 4G. Il ajoute que les normes suisses sont 10 fois plus faibles que les normes européennes.

Par rapport à la communication sur le site internet, M. VOUTAT soulève que lorsqu'on recherche comment contacter les pompiers, on a de la peine à tomber dessus directement. La Présidente indique qu'il s'agit du 118. M. VOUTAT regrette que les gens ne soient pas bien informés par rapport à qui contacter en cas d'urgence car rien n'est indiqué sur le site internet. De plus, M. VOUTAT a essayé de contacter M. BENNICI récemment, sans succès. Il voulait l'informer d'un problème lié à un tuyau. Il a tenté de l'appeler vers 15:00 sur son natel et son numéro fixe, sans réponse de sa part. Mme HÜSLER ENZ indique que M. BENNICI travaille bien le samedi soir car elle a été amendée.

## 9. Divers

La Présidente indique que la prochaine séance aura lieu le 16 mars 2020 à 19 :30. Mme ERMACORA prévient qu'elle sera absente.

## 10. Dossier de naturalisation (huis-clos)

La séance publique est levée à 21:18.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Alexandre OLTRAMARE



La Présidente du Conseil municipal

Laurence MISEREZ

